

L'Etat désigne le site

Le préfet met en place
le comité de pilotage (COFIL)

Le comité de pilotage

Définit les objectifs et les actions :
document d'objectifs (DOCOP)

- ▼ Etat des lieux
- ▼ Objectifs du site
- ▼ Cahier des charges

Le préfet approuve le DOCOP

Met en œuvre les actions

- Animer le site
- Informer les habitants
- Valoriser les actions

S'engager pour de bonnes
pratiques avec la charte
Natura 2000

Mettre en place
des outils
réglementaires

Mettre en œuvre
les mesures de gestion
et de contractualisation

Evalue et rend compte

Bilan annuel du COFIL

Evaluation périodique

Evaluation communautaire tous les 6 ans